

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

**Assainissement non
collectif**



Exercice 2024

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2024 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1. Caractérisation technique du service	2
1.1. <i>Présentation du territoire desservi</i>	2
1.2. <i>Cadre contractuel</i>	2
1.2.1 <i>Les contrats</i>	2
1.3. <i>Estimation de la population desservie</i>	2
1.4. <i>Faits marquants de l'année 2024</i>	3
2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	4
1.5. <i>Modalités de tarification</i>	4
1.6. <i>Les Recettes du service</i>	5
2. Indicateurs de performance	6
2.1. <i>Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)</i>	6
2.2. <i>Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)</i>	7
2.3. <i>Le parc d'installations</i>	8
2.4. <i>Les installations contrôlées</i>	9
2.5. <i>Le niveau de service</i>	10
3. Installations contrôlées par commune	12
3.1. <i>Contrôles de conception et de réalisation</i>	12
3.2. <i>Contrôles des ventes</i>	13
3.3. <i>Contrôles périodiques des dispositifs d'assainissement non collectif</i>	14
3.4. <i>Contrôles périodiques des dispositifs d'assainissement non collectif, depuis 2019</i>	15

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité :** CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE (Communauté de communes)
- **Communes desservies :** MONTS, VEIGNÉ, ESVRES, MONTBAZON, AZAY-LE-RIDEAU, ARTANNES-SUR-INDRE, SORIGNY, SAINT-BRANCHS, TRUYES, CHEILLÉ, THILOUZE, SACHÉ, LIGNIÈRES-DE-TOURAINE, VALLÈRES, PONT-DE-RUAN, VILLAINES-LES-ROCHERS, RIVARENNES, VILLEPERDUE, BRÉHÉMONT, SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS, LA CHAPELLE-AUX-NAUX, RIGNY-USSÉ

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
CCTVI	Concession de service	Contrôle des installations, Contrôle des installations

1.2. Cadre contractuel

1.2.1 Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
VEOLIA 2019 - 2024	VEOLIA EAU	Concession de service public	1/01/2019	31/12/2024

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 2 376 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 55 033.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 4 % au 31/12/2024 (10 % au 31/12/2023).

1.4. *Faits marquants de l'année 2024*

- **Contrôles périodiques :**

Les campagnes de contrôle périodique se sont poursuivies avec le lancement des contrôles sur les communes de Vallères, Cheillé et Veigné. Il est fait constat des difficultés de l'absence des retours malgré des relances. Le contrat arrivant à échéance, le nombre de contrôles n'aura pas atteint l'objectif initialement prévu.

- **Contrôles des ventes :**

Ces contrôles sont obligatoires et donc plus facilement réalisés. L'envoi d'un courrier de relance sur les contrôles de vente non conformes permet de suivre la réalisation des travaux. Ces derniers sont souvent liés à une négociation entre les vendeurs et acquéreurs.

- **Contrôles de conception et de réalisation :**

Les contrôles de conception et de réalisation sont facilement réalisables, même si des installations non contrôlées persistent sur le territoire. De plus, les installations d'avant 2019 et après 2012, n'ayant pas eu d'avis de conception et/ou de réalisation sont problématiques et conduisent à la non-conformité de ladite installation.

2. Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

1.5. Modalités de tarification

Le tarif du contrôle d'assainissement non collectif doit être fixé de sorte à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations)

Le coût des contrôles est fixé dans le contrat de concession.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Modalités	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation
Tarif du contrôle périodique des installations en € TTC	155,45	159,53	3 %
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	221,47	227,28	3 %
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	145,54	149,35	3 %
Tarif du contrôle lors d'une vente € TTC	203,02	208,34	3 %
Tarif d'une contre visite € TTC	88,58	90,91	3%
Déplacement engendré par un refus € TTC	232,01	238,10	3%

1.6. Les Recettes du service

En € TTC	Collectivité	Exploitant	Total
Montant des contrôles réalisés	-	71 472,00	71 472,00
Total	0,00	71 472,00	71 472,00

2. Indicateurs de performance

2.1. *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

- VP168 : Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (20 points)
- VP169 : Application du règlement de service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération (20 points)
- VP170 : Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (30 points)
- VP171 : Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné (30 points)
- VP172 à VP177 : concerne les compétences facultatives non prises par Touraine Vallée de l'Indre

Points obtenus et valeur de l'indice par service par entité de gestion :

Service	Nombre de points							Total
	VP.168	VP.169	VP.170	VP.171	VP.172	VP.173	VP.177	
CCTVI	20	20	30	30	0	0	0	100

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2024 : 100/100**

2.2. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/2024.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

Nombre d'installations contrôlées conformes, mises en conformité ou ne présentant pas de de risque (VP.166 + VP267)	Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167)	Taux de conformité 2024
1 627	2 213	74 %

Ce taux de conformité est calculé depuis la prise du contrat par VEOLIA, le 1^{er} janvier 2019. Il est de 74 % en 2024.

Ce taux est calculé de la façon suivante : [Nombre d'installations neuves ou réhabilitées contrôlées CONFORME (depuis 2019) + Nombre de diagnostics immobiliers en ABSENCE DE NON CONFORMITE (depuis 2019) + Nombre de diagnostics immobiliers NON CONFORME sans délai (depuis 2019) + Nombre de contrôles de fonctionnement en ABSENCE DE NON CONFORMITE (depuis 2019) + Nombre de contrôles de fonctionnement NON CONFORME sans délai (depuis 2019)] / Nombre total d'installations contrôlées depuis 2019.

2.3. Le parc d'installations

Le parc des installations d'assainissement non collectif du service est composé de :

	2023	2024	Variation en %
Installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (DC. 306)	5 614	5 630	0,29%
Installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N (complémentaire) (DC.332)	103	96	-6,80 %
Immeubles équipés en toilettes sèches (complémentaire) (DC. 315)	0	0	-
Installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N (complémentaire) (VP.303)	0	0	-
Parc existant			
Installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (complémentaire) (DC.321)	85	83	-2,35 %
Installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N (complémentaire) (VP.334)	255	285	11,76 %
Parc neuf/réhabilité			
Installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bonne exécution depuis la création du service (complémentaire - calculé) (DC.322)	88	112	27,27 %
Installations réhabilitées dans l'année N (complémentaire) (DC.331)	71	71	0 %
Installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N (complémentaire) (DC.333)	96	98	2,08%
Installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées (complémentaire) (DC.342)	-	-	-
Installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle (complémentaire) (DC.343)	-	-	-
Opérations neuves dans l'année N (complémentaire) (DC.341)	16	16	0 %

2.4. Les installations contrôlées

Voici un bilan des contrôles réalisés par le SPANC :

	2023	2024	Variation en %
Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (complémentaire) (DC.320)	18	11	-38,89 %
Par taille en EH			
Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 307)	236	271	14,83 %
Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées (DC. 308)	0	0	-
Par type de contrôle			
Nombre d'installations contrôlées pour le contrôle de bon fonctionnement	124	155	25 %
Nombre d'installations contrôlées dans le cadre d'une vente	131	129	- 1,53%-
Nombre de dossiers de conception	103	96	-6,80%
Nombre de dossiers de réalisation	96	98	2,08%

Les installations contrôlées non-conformes sont classées en fonction de leur état de non-conformité de la manière suivante :

1. Point Noir:

- Absence d'installation

Travaux à faire dans les meilleurs délais

2. Point Rouge:

- Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes
- Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement

- Installation incomplète
- Installation significativement sous-dimensionnée
- Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux à réaliser dans les 4 ans, délai ramené à 1 an en cas de vente

3. Sans danger

- Défaut d'entretien ou d'usure

2.5. Le niveau de service

Le niveau de service de l'assainissement collectif est le suivant :

	2023	2024	Variation en %
Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N) (complémentaire) (VP.301)	Oui	Oui	
Fréquence (en années) du contrôle périodique (complémentaire) (VP.323)	10	10	0
Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N) (complémentaire) (VP.324)	Oui	Oui	
Existence d'une permanence téléphonique (O/N) (complémentaire) (VP.335)	Oui	Oui	
Existence d'une permanence physique (O/N) (complémentaire) (VP.336)	Oui	Oui	
Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N) (complémentaire) (VP.337)	Oui	Oui	
Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N) (complémentaire) (VP.338)	Oui	Oui	
Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N) (complémentaire) (VP.339)	Oui	Oui	

	2023	2024	Variation en %
Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N) (complémentaire) (VP.340)	Oui	Oui	
Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N) (complémentaire) (VP.302)	Non	Non	

3. Installations contrôlées par commune

3.1. Contrôles de conception et de réalisation

Le taux de conformité des installations neuves ou réhabilitées sur l'ensemble du territoire, pour l'année 2024 est de 75,51%.

Les contrôles sont répartis sur les 22 communes du territoire de la façon suivante :

Conception - Réalisation							
COMMUNES	Dossiers de conception 2024	Dossiers de réalisation 2024					
		ANC neuf conforme	ANC neuf non conforme	Réhabilitation conforme	Réhabilitation non conforme	Contre visite Conforme	Contre visite Non conforme
ARTANNES	15	1		4	2	2	
AZAY LE RIDEAU	7			4	3		
BRÉHÉMONT	3			6			
CHEILLÉ	5			1	1		
ESVRES	16	3	3	8	3	2	1
LA CHAPELLE AUX NAUX	1						
LIGNIERES DE T.	0			1			
MONTBAZON	0						
MONTS	7			8	2		
PONT DE RUAN	1	2	1				
RIGNY-USSÉ	1			2			
RIVARENNES	8	1		1	1	1	
SACHÉ	6			6			
SAINT BRANCHS	11			6	1	1	
SAINTE CATHERINE DE F.	2	1		1			
SORIGNY	2				1		
THILOUZE	2			3	1		
TRUYES	4			2		1	
VALLERES	1			1			
VEIGNÉ	1			1	1	2	
VILLAINES LES ROCHERS	2	2	2				1
VILLEPERDUE	1						
TOTAL	96	10	6	55	16	9	2

3.2. Contrôles des ventes

Le taux de conformité des installations contrôlées pour la vente d'un bien immobilier sur l'ensemble du territoire, pour l'année 2024 est de 60,47%.

Les contrôles sont répartis sur les 22 communes du territoire de la façon suivante :

VENTES 2024							
COMMUNES	Installations Conformes	Installations Non Conformes			Contre visite		TOTAL
		Sans Danger	Point Rouge	Point Noir	Contre visite Conforme	Contre visite Non conforme	
ARTANNES	1	2	1		1		5
AZAY LE RIDEAU	2	3	1	1	1		8
BRÉHÉMONT		1	2		2		5
CHEILLÉ							0
ESVRES	5	11	11	1	3		31
LA CHAPELLE AUX NAUX		2	1		1		4
LIGNIERES DE T.	2	2	1	1	1		7
MONTBAZON							0
MONTS		4		1		1	6
PONT DE RUAN				1			1
RIGNY-USSÉ	1						1
RIVARENNES		2	2			1	5
SACHÉ	1	1			1		3
SAINT BRANCHS	2	5	7		4		18
SAINTE CATHERINE DE F.							0
SORIGNY		1	8			1	10
THILOUZE	1		3		2		6
TRUYES	4	2	3		1		10
VALLERES	1	1			1		3
VEIGNÉ	1		3		1		5
VILLAINES LES ROCHERS							0
VILLEPERDUE		1					1
TOTAL	21	38	43	5	19	3	129

3.3. Contrôles périodiques des dispositifs d'assainissement non collectif

Le taux de conformité des installations contrôlées lors du contrôle périodique obligatoire sur l'ensemble du territoire, pour l'année 2024 est de 77,56%.

Les contrôles sont répartis sur les 22 communes du territoire de la façon suivante :

Contrôles Périodiques		2024				
COMMUNES	Nombre total d'installations	Nombre d'installations Contrôlées en 2024	Installations Conformes	Installations Non Conformes Sans Danger	Point Rouge	Point Noir
ARTANNES	313	0				
AZAY LE RIDEAU	241	0				
BRÉHÉMONT	154	13	2	9	2	0
CHEILLÉ	146	58	15	37	5	1
ESVRES	752	0				
LA CHAPELLE AUX NAUX	240	0				
LIGNIERES DE T.	198	0				
MONTBAZON	42	0				
MONTS	215	0				
PONT DE RUAN	54	0				
RIGNY-USSÉ	119	4	0	4	0	0
RIVARENNES	204	21	4	9	4	4
SACHÉ	165	0				
SAINT BRANCHS	493	0				
SAINTE CATHERINE DE F.	89	0				
SORIGNY	409	0				
THILOUZE	263	0				
TRUYES	198	0				
VALLERES	145	22	8	8	6	0
VEIGNÉ	203	37	7	18	11	1
VILLAINES LES ROCHERS	...	0				
VILLEPERDUE	146	0				
TOTAL		155	36	85	28	6

3.4. Contrôles périodiques des dispositifs d'assainissement non collectif, depuis 2019

Le taux de conformité des installations contrôlées lors du contrôle périodique obligatoire sur l'ensemble du territoire, depuis 2019 est de 80,74%.

Les contrôles sont répartis sur les 22 communes du territoire de la façon suivante :

Contrôles Périodiques		Depuis 2019				
COMMUNES	Nombre total d'installations	Nombre d'installations Contrôlées depuis 2019	Installations Conformes	Installations Non Conformes Sans Danger	Point Rouge	Point Noir
ARTANNES	313	68	33	22	13	0
AZAY LE RIDEAU	241	91	36	28	24	3
BRÉHÉMONT	154	44	9	24	9	2
CHEILLÉ	146	59	15	37	6	1
ESVRES	752	89	56	27	6	0
LA CHAPELLE AUX NAUX	240	107	65	33	7	2
LIGNIERES DE T.	198	0				
MONTBAZON	42	4	0	2	1	1
MONTS	215	50	13	26	9	2
PONT DE RUAN	54	10	3	6	1	0
RIGNY-USSÉ	119	15	5	9	1	0
RIVARENNES	204	73	23	32	13	5
SACHÉ	165	43	18	15	10	0
SAINT BRANCHS	493	4	3	0	1	0
SAINTE CATHERINE DE F.	89	1	0	1	0	0
SORIGNY	409	2	1	0	1	0
THILOUZE	263	68	23	25	20	0
TRUYES	198	38	14	22	2	0
VALLERES	145	56	21	23	12	0
VEIGNÉ	203	39	8	18	12	1
VILLAINES LES ROCHERS	...	0				
VILLEPERDUE	146	0				
TOTAL		861	346	350	148	17